NEGRI Frédérique

25 mars 2023, reprise de fonctions d’un commissaire de justice salarié

Suite à la déclaration déposée complète par téléprocédure sur le site internet du ministère de la Justice le 24 février 2023 et en l’absence d’opposition du garde des Sceaux, ministre de la Justice, dans le délai d’un mois à compter de cette date,

Mme Frédérique, Marion, Julie, Emmanuelle NEGRI, anciennement commissaire de justice salariée au sein de l’office de commissaire de justice dont est titulaire la société d’exercice libéral à responsabilité limitée « SELARL VIATORES, titulaire d’offices d’huissiers de justice » à la résidence de Chambéry (Savoie), a repris ses fonctions en qualité de commissaire de justice salariée au sein de l’office de commissaire de justice dont est titulaire la société par actions simplifiée « SAS SAGE ET ASSOCIES» à la résidence d’Annecy (Haute-Savoie).

Commissaire de justice salarié concerné :
Frédérique NEGRI

Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l’objet d’un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)